



ASSOCIATION POUR LE SOUTIEN ET L'USAGE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Personne morale constituée en 1986 sous le nom d'Association des usagers de la langue française, en vertu de la III^e partie de la *Loi sur les compagnies* (chap. C-38)

Fondateur et président honoraire : Robert Auclair

DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER

Le mot « développement » est bien français, mais il est un anglicisme de *development* dans les expressions « développement immobilier », « développement résidentiel » ou « développement domiciliaire », tout comme les mots « développer » et « développement » sont des calques de *to develop* » et de *develop* en parlant d'un promoteur immobilier.

L'anglais *to develop* veut dire, entre autres, mettre en valeur, aménager, faire valoir, exploiter, en parlant d'un pays, d'une région et de ses ressources. Le substantif anglais *develop* se dit de celui qui se livre à cette activité et le résultat de son action est le *development*.

En français, la division d'un terrain en parcelles en vue de la construction d'habitations est le lotissement du terrain; chacune des parcelles de ce terrain s'appelle lotissement. Celui qui procède à cette opération n'est pas un développeur, mais un lotisseur, appelé aussi promoteur immobilier ou constructeur d'habitations et le résultat de cette opération est un **lotissement**.

Voir :

COLPRON, Gilles. *Le Colpron. Le Dictionnaire des anglicismes*
DAGENAIS, Gérard. *Dictionnaire des difficultés de la langue française au Canada*
DAVIAULT, Pierre. *Langage et Traduction*
DUBUC, Robert. *En français dans le texte*
MENEY, Lionel. *Dictionnaire québécois français*
ROUX, Paul. *Lexique des difficultés de la langue française*
VILLERS, Marie-Éva. *MULTIdictionnaire de la langue*

Février 2015